

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	GONNET DAVID
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	060Z1049 <i>Gonnet David</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE GONNET ZA LES SURCENS 60350 - ATTICHY
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S060Z090
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	10/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>
AUDITEUR STAGIAIRE	Yannick BOURGEOIS <i>Yannick Bourgeois</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : EK-059-LD

Catégorie de véhicule : M1

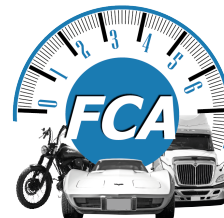
Energie : ES

Date de mise en circulation : 05/01/1990

N° PV : 24035573

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24034152	03/01/2024	RAS	
24034215	11/01/2024	RAS	
24034246	17/01/2024	RAS	
24034283	25/01/2024	RAS	
24034306	30/01/2024	RAS	
24034527	04/03/2024	RAS	
24034543	05/03/2024	RAS	
24034569	11/03/2024	RAS	
24034615	21/03/2024	RAS	
24034641	26/03/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 10/09/2026
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.